



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La sécurité aux abords du stade de France

Question écrite n° 1865

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la sécurité aux abords du stade de France. Lors de la finale de la Ligue des champions de football, plusieurs incidents avaient éclaté. L'espoir d'un incident isolé a rapidement été effacé. En effet, le 3 septembre 2022, de nouveaux incidents se sont produits aux abords du Stade de France lors d'un concert de rappeur, créant une fois de plus un réel sentiment d'insécurité. Alors que la France va accueillir la Coupe du Monde de rugby en 2023, les jeux Olympiques en 2024, il souhaite connaître les mesures concrètes prises par le Gouvernement sur ce sujet pour éviter une nouvelle déroute.

Texte de la réponse

À la suite des incidents survenus au stade de France lors de la finale de la Ligue des champions de football, les commissions des lois et de la culture du Sénat ont auditionné les 1er et 9 juin 2022 le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer ainsi que le préfet de police. Au cours de ces auditions, le déroulement de la journée du 28 mai 2022, de même que les difficultés ayant conduit à la survenance des événements déplorés, ont été retracés avec précision devant la représentation nationale. En outre, le préfet délégué interministériel aux Grands événements sportifs et délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques, a remis le 10 juin 2022 à la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, un rapport exhaustif synthétisant l'ensemble des informations concernant les incidents survenus au Stade de France. Un tiers de ce rapport est consacré aux recommandations formulées pour conforter notre savoir-faire dans l'accueil des grands événements sportifs internationaux et leurs spectateurs. Les préconisations consignées dans ce rapport, mais aussi les retours d'expérience internes organisés à la suite des événements du 28 mai 2022, ont permis de tirer toutes les conclusions utiles, notamment quant à la nécessité de recourir à des systèmes de billetterie sécurisée permettant de garantir le caractère infalsifiable des titres, ainsi que le renforcement des dispositifs anti-délinquance, systématiquement mis en œuvre pour tout événement sportif ou culturel se déroulant au Stade de France. Des réflexions sur les durées de conservation des images de vidéo-protection sont également en cours à la préfecture de police. L'ensemble des aspects susvisés sont pleinement intégrés aux travaux de préparation des deux prochains grands événements sportifs internationaux qu'accueillera la France. Dans la perspective de la Coupe du monde de rugby (CMR) 2023 et des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, un plan spécifique « zéro-délinquance » est ainsi mis en œuvre depuis novembre 2022, sur tous les territoires concernés. Dans ce cadre, des opérations spécifiques conjuguant actions de voie publique, judiciaires et administratives sont menées dans l'objectif de lutter en profondeur contre la délinquance en amont de ces échéances et ainsi garantir la sécurité des visiteurs attendus, notamment celle des touristes étrangers qui peuvent constituer des cibles privilégiées. De même, la préparation de la CMR 2023 et des JOP 2024 consacre des groupes de travail entièrement dédiés à la gestion des mobilités et des flux, notamment aux abords des sites olympiques, afin de fluidifier et réguler les accès aux stations les plus fréquentées. Plus globalement, le renfort inédit des moyens humains, matériels et techniques, voté par le Parlement dans le cadre de la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), permettra d'accroître

significativement les forces et outils à disposition du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, afin de garantir la sécurité des grands événements sportifs à venir. A titre d'illustration, lors du concert du chanteur Booba au Stade de France, le 3 septembre 2022, la préfecture de police avait déployé ce soir-là un important dispositif de sécurisation et de lutte contre la délinquance aux abords de l'enceinte, mobilisant 1 154 effectifs des forces de sécurité intérieure, sans compter les 1 088 agents de sécurité déployés par le Consortium du Stade de France (CSDF). Les trajets de spectateurs vers l'enceinte avaient par ailleurs été simplifiés. Aucune difficulté n'a été déplorée au niveau des points de filtrage tenus par les unités de forces mobiles. Seul un groupe d'individus démunis de billets a tenté de forcer l'un des accès gérés par les stadiers, en amont du cordon policier. Néanmoins, cet incident ponctuel a été circonscrit en moins de quatre minutes grâce à l'intervention immédiate des forces de l'ordre présentes. Les individus concernés ont été identifiés par les opérateurs vidéo du Stade de France et reconduits à l'extérieur de l'enceinte.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1865

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4350

Réponse publiée au JO le : [15 août 2023](#), page 7526